



## REPUBLIQUE D'HAÏTI

### Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)

#### Programme de Développement de la Pêche Artisanale (PECHE)

#### Financement Banque Interaméricaine de Développement (BID) - Don 3492/GR-HA CONSULTANT (BUREAU CONSEIL) DEVANT ASSURER LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE PROJET PECHE

#### Termes de Référence (TDR)

### 1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République d'Haïti a obtenu un don de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) en vue de financer le Programme de Développement de la pêche artisanale en Haïti. Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'entité de l'État chargée de la mise en œuvre du programme. Ce programme est mis en œuvre dans les départements du Sud-Est, du Sud et de la Grand'Anse, selon les prescrits de l'Accord de Don 3492/GR-HA, signé le 21 Juillet 2015 et paru dans le Moniteur # 144 du 31 Juillet 2015.

### 2. OBJECTIF

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) envisage de réaliser la construction du bâtiment devant loger le Projet de Développement de la Pêche Artisanale (PECHE). De ce fait, le Ministère utilisera une partie des fonds alloués au projet pour effectuer des paiements éligibles au titre de contrat pour financer la Supervision des travaux de construction de ce bâtiment. Les travaux seront réalisés au niveau du site du MARNDR à Damien.

### 3. ACTIVITÉS

Le Consultant devra réaliser selon les règles de l'art et à la pleine et entière satisfaction du Client, MARNDR, par le biais du Programme de Développement du Secteur Pêche (PDSPM, HA-1096) et de ses représentants, l'ensemble des activités de la consultation qui sont "la supervision des travaux de construction d'un (1) bâtiment pour le projet PECHE" sur le site du MARNDR à Damien dans le département de l'Ouest.

#### 3.1. Ensemble des activités à réaliser par le consultant

L'ensemble des activités à réaliser par le Consultant comprennent :

- i. L'exécution, de manière compatible avec les meilleures pratiques techniques et administratives dans des projets de même nature, la supervision des travaux ;
- ii. L'organisation et la gestion des tâches spécifiques d'enregistrement des quantités et dépenses (décompte des travaux) liées à l'exécution des ouvrages et par conséquent le contrôle total et complet du processus de construction, de la qualité des matériaux et du produit final ;
- iii. La vérification des quantités de travaux réalisés, de la procédure de réception et de rejet des travaux ;
- iv. La réalisation de toutes études complémentaires que le Maître d'Ouvrage jugera nécessaire ;
- v. Production de différents rapports, suivant les formats et nombres d'exemplaires requis, tel que décrit dans les clauses contractuelles.

### **3.2. Programme d'intervention**

- i. La mise en place de la Mission de Supervision sera faite au plus tard dans un délai de quinze (15) jours, au plus tard, à compter de la date de mise en vigueur du contrat d'exécution des travaux sauf disposition contraire arrêtée entre les parties.
- ii. Le programme des interventions du personnel du Consultant sera déterminé en fonction du programme d'exécution des travaux actualisé présenté dans le cadre du Rapport Initial. La mission de Supervision s'étend jusqu'à la réception définitive des travaux. Le Consultant doit provisionner (délai et montant) cette étape dans sa proposition.

### **3.3. Certification et contrôle de la qualité des matériaux**

#### *Par les services d'un Laboratoire agréé par le Client*

Les services d'un Laboratoire agréé par le Client seront utilisés par l'Entrepreneur des travaux sur contrôle de la supervision, pour certifier et contrôler la qualité des matériaux et leurs mises en œuvre. Par contrôle de qualité à réaliser par l'Entrepreneur on entendra :

- i. Les contrôles de qualité des matériaux et leur conformité avec les prescriptions du marché,
- ii. Les contrôles de mise en œuvre des matériaux selon les prescriptions du Marché.

## **4. PRODUITS**

Les produits ou résultats attendus de cette consultation comprennent :

### **4.1. Les prestations de Supervision**

- i. Exécuter, de manière compatible avec les meilleures pratiques techniques et administratives dans des projets de même nature, la supervision des travaux.
- ii. Réviser et actualiser si nécessaire tous les documents et chaque plan, les spécifications, le chronogramme d'exécution et n'importe quels autres documents du contrat des travaux. Le Consultant devra donner une contre-expertise sur les dossiers d'exécution des travaux, avec la mention Bon pour exécution.
- iii. Vérifier et approuver toutes les études (topographiques du site, géotechniques), les documents contractuels, les plans et les spécifications techniques qui ont servi de base lors de la préparation de la soumission présentée par l'Entreprise de construction.
- iv. Vérifier avec exactitude l'implantation de tous les ouvrages du projet ainsi que les références qui faciliteront l'exécution et le contrôle des travaux.
- v. Réaliser une inspection continue et complète de tous les travaux exécutés par l'Entrepreneur et contrôler tous les détails d'exécution soumis par l'Entreprise.
- vi. Inspecter et faire réaliser des essais sur les matériaux utilisés ou qui seront utilisés pour les travaux en conformité avec les spécifications techniques et préparer des rapports y relatifs.  
Calculer toutes les quantités des travaux qui seront réalisées pour préparer les bordereaux de paiements mensuels de l'Entrepreneur, lesquels seront approuvés par le MARNDR.
- vii. Effectuer les révisions périodiques des quantités relatives aux travaux restant à exécuter et actualiser les estimations pour le total des travaux restants.
- viii. Enregistrer quotidiennement les activités du chantier. Le format proposé doit permettre l'enregistrement tant des activités de l'Entrepreneur que des remarques du Consultant signées par leurs représentants.
- ix. Vérifier et certifier conjointement avec l'Entrepreneur les décomptes, donnant droit au paiement.
- x. Vérifier et certifier conjointement avec l'Entrepreneur les travaux supplémentaires à réaliser, donnant lieu à une augmentation des quantités nécessitant une approbation du Client avant exécution, élaboration d'avenants éventuels.

## **4.2. Les différents rapports du Consultant**

### ***i. Rapport Initial***

Un (1) mois à compter de la date de démarrage de ses prestations, le Consultant présentera ce rapport dans le cadre de ses activités. Ce rapport devra tenir compte de la corrélation entre le cahier de charge et les activités prévues au cours du premier mois. Il doit inclure les résultats de ses activités, en incluant son évaluation technique des documents d'étude du projet et du dossier d'exécution soumis par l'Entrepreneur.

### ***ii. Rapport hebdomadaire synthétique***

Ce rapport pourra être présenté sous la forme d'un compte rendu (CR) de réunion de chantier et devra être transmis le premier jour de chaque semaine avec l'état d'avancement des travaux et un condensé du cahier de chantier.

### ***iii. Rapport mensuel***

Ce rapport contiendra les informations suivantes : les dépenses encourues, les estimations du coût des travaux qui restent à réaliser et du projet complet révisé, accompagné de photos des travaux. Il devra se présenter suivant le plan ci-dessous :

#### *Introduction :*

Résumé des aspects techniques et financiers essentiels du projet : planning prévisionnels, sources de financement, dates d'entrée en vigueur du contrat, des conventions de financement, date de notification des contrats et délai d'exécution des travaux.

#### *Activités du chantier :*

Description des travaux exécutés, des modifications apportées avec leur incidence financière, des matériels approvisionnés par l'Entrepreneur et ses fournisseurs des équipements, les résultats des inspections et contrôles. L'Ingénieur Conseil décrira de même les difficultés rencontrées et les délais enregistrés par comparaison aux délais prévisionnels. L'Ingénieur Conseil mettra à jour le planning général des travaux.

#### *Aspects financiers :*

Le consultant donnera le détail des décomptes payés à l'Entrepreneur, en comparaison aux prévisions.

#### *Analyse des coûts :*

Il fera le suivi analytique des coûts de réalisation des travaux des quantités mises en œuvre par ouvrage et établira les rendements obtenus à cette occasion.

#### *Contrôle des travaux :*

Le Consultant présentera l'organigramme et le planning de l'équipe de contrôle et le bilan des prestations de contrôle.

### ***iv. Rapport de réception provisoire***

Ce rapport devra montrer, entre autres choses, l'évolution des décomptes mensuels acquittés au cours de l'exécution des travaux, le niveau de réalisation du contrat de construction.

Ce rapport confidentiel final des travaux, devra comporter aussi :

- Le Procès-verbal de la réception provisoire ;
- L'historique du projet et le rappel des techniques utilisées ;
- La situation finale des travaux exécutés et l'analyse des causes de dépassement éventuel ;
- L'étude critique des problèmes rencontrés et des recommandations pour de futurs projets similaires ;
- L'appréciation sur la qualité des travaux et l'appréciation générale sur l'entreprise ;
- Le listing des points particuliers à surveiller durant la période de garantie ;
- L'évaluation des prestations de l'Entreprise ;
- L'analyse et les estimations détaillées des éventuelles réclamations de l'Entreprise ;
- Les photographies du projet, les plans définitifs de construction (Plans de recollement/plan as-built) préparés par l'Entreprise et vérifiés par le Consultant dans des formats faciles à archiver et toutes informations demandées par le MARNDR.

Ce rapport devra être remis dans un délai maximum de quinze (15) jours après la réception provisoire.

#### **v. Rapport final**

Ce rapport présentera l'état des lieux de l'ouvrage (bonne marche des installations, état de la structure, éventuels défauts de construction et corrections apportées) et tous détails significatifs relatifs au comportement de l'ouvrage. Ce rapport devra être remis dans un délai ne dépassant de quinze (15) jours après la réception définitive des travaux.

Il comprendra :

- la présentation générale du programme de travaux (bailleurs de fonds, Entrepreneur. Fournisseur, prestations de contrôle des travaux, convention de prêt, marchés, protocole d'accord),
- un bref descriptif technique des travaux, le résumé des modifications techniques entreprises avec leurs justifications, la présentation détaillée des travaux réalisés,
- le bilan financier (travaux, fournitures et prestations de contrôle des travaux), l'historique correspondant (calendrier des réalisations, interruptions, évolution des personnels engagés, ...), et l'analyse des écarts éventuels par rapport aux prévisions (dépassement des délais ou des coûts) notamment en rapport avec les modifications apportées,
- l'analyse économique des coûts de réalisation des travaux poste par poste,
- le compte rendu des réceptions provisoire et définitive,
- la version finale du manuel de gestion et d'entretien des ouvrages.

La langue de la consultation est le français. Elle sera donc, la langue utilisée pour la rédaction des correspondances, dans les réunions ainsi que pour tous les rapports.

## **5. PROFIL DU CONSULTANT ET PERSONNEL PROPOSÉ**

### **5.1. Profil du consultant**

Le Consultant devra être un bureau d'étude dotée d'une expérience avérée dans la supervision de la construction d'infrastructures publiques ou des travaux similaires ayant réalisé préférablement deux (2) mandats ou plus.

### **5.2. Profil du Personnel proposé**

Le Consultant devra présenter un personnel qui comprendra au moins:

- Un Chef de mission, ayant une formation universitaire et une solide expérience générale (préférablement huit (8) ans) en Génie Civil et jouissant d'une expérience, préférablement cinq (5) ans ou plus en mandats similaires (supervision travaux de construction de bâtiments) ;
- Un Ingénieur résident, ayant une formation universitaire et une solide expérience générale (préférablement cinq (5) ans) en Génie Civil et jouissant d'une expérience, préférablement trois (3) ans ou plus en mandats similaires (supervision travaux de construction de bâtiments);
- Un Topographe, ayant une formation en Topographie et jouissant d'une expérience, préférablement trois (3) ans ou plus en mandats similaires (relevés topographiques/ implantation de bâtiments).

Le Consultant devra prévoir dans sa proposition toute autre expertise nécessaire pour la bonne réalisation de la mission.

## 6. DURÉE

Les prestations de supervision s'étaleront sur dix (10) mois. Il est à noter que le consultant devra prévoir dans son offre une période additionnelle pour les opérations de réception définitive des travaux. Il est porté à l'attention du Consultant que la période de garantie des travaux est de douze (12) mois.

## 7. DOCUMENTS

- Les documents suivants seront mis à la disposition du consultant en vue de faciliter son travail:
- le dossier d'appel d'offres pour la commande des travaux d'études ;
- les études techniques réalisées ;
- le contrat de l'entreprise d'exécution ;
- Plan de sauvegarde environnementale et sociale du projet.

## 8. MODALITES DE PAIEMENT

Les facturations et les paiements au Consultant au titre de ses prestations de supervisions, seront effectués comme suit :

- Vingt pour cent (20%) du montant du contrat seront versés au consultant à parts égales mensuellement pendant la durée des prestations de supervision, en vue de couvrir les coûts fixes et récurrents.
- Soixante pour cent (60%) du montant du contrat seront versés au Consultant, au prorata de l'avancement des travaux. Un rapport d'avancement mensuel des travaux sera soumis au Client et sur la base du rapport approuvé, les paiements s'effectueront en application de la formule suivante :

***Montant correspondant à l'avancement des travaux (montant total travaux exécutés) / Montant total du contrat de travaux\* 60% du montant du contrat de la supervision.***

- La balance de vingt pour cent (20%) s'effectuera à la réception définitive des travaux.